

10 Km Marche sportive

DEPART 9 HEURES 50

- Récompenses : 1^{er} Homme – 1^{ère} femme de l'épreuve.

3 km 400 (BENJAMINS - MINIMES)

DEPART 9 HEURES 55

- Récompenses : Trois premiers Benjamins et Minimes, Garçons et Filles.

6 km 700 (CADETS et Course pour Tous)

DEPART 10 HEURES 00

- Récompenses : Trois premiers Cadets et cadettes. + Trois premiers adultes M et F au scratch.

10 Km 000 (Juniors à V4)

Coupe et Challenge

DEPART 10 HEURES 00

- *Epreuve à label Départemental*

(ARRET IMPERATIF DES INSCRIPTIONS SUR PLACE à 9 heures 30)

- Mesurage officiel FFA - Les accompagnateurs en vélo sont interdits.

- Récompenses : - Trois 1ers Hommes et Femmes de chaque catégorie (de Cadet à V4).

- 1^{ère} Equipe mixte (M ou F) (par addition des temps des 4 premiers d'un même club FFA ou association).

- Club le plus nombreux (licenciés ou non) sur 3,3 - 6,6 et 10 Km (Bulletins avec des noms de club identiques).

- 1^{er} homme et 1^{ère} femme domiciliés à Sennecey-lès-Dijon.

1 km 000 (Poussins) : Inscription : GRATUITE sur place DEPART 11 HEURES 00

- Récompenses : Trois premiers Poussins, Garçons et Filles.

Les engagements à l'avance non accompagnés du chèque d'inscription et d'une copie du certificat médical certifiée conforme (par soi même) ne seront pas pris en compte.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAAF.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Renseignements : Alain VOURC'H – 03.80.47.09.48 – E.mail : vourcherie.dijon@aliceadsf.fr

Bulletin d'engagement à retourner accompagné du montant de l'engagement avant le 11 SEPTEMBRE 2008 à

Alain VOURC'H 16, rue Victor HUGO - 21800 SENNECEY LES DIJON

ou à déposer chez **RUNNING CONSEIL DIJON**, 76 rue Berbisey, Dijon (jusqu'au vendredi 12 septembre).



NOM : Prénom :

SEXE : M F

Date de naissance (obligatoire) : / /

Licencié FFA - Club : N° de licence (obligatoire) :

Non Licencié - Association : Date du certificat médical (*) :

Licencié Autre Fédération (préciser) : Date du certificat médical (*) :

Téléphone : Adresse :

Code postal : Ville :

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport du 5 avril 2006 relative à la protection des sportifs et la lutte contre le dopage :

- Les licenciés Athlétisme (FFA et également FSCF, UFOLEP et FSGT) devront **OBLIGATOIREMENT** présenter leur licence.

- (*) Les non-licenciés Athlétisme devront **OBLIGATOIREMENT** fournir un certificat médical (ou photocopie certifiée conforme) de non contre indication à l'athlétisme ou la course pédestre en compétition, datant de moins d'un an.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'inscris pour la course suivante :

DOSSARD :

MARCHE sportive (pour tous) 10 km 4 € (6 € sur place)

Course jeunes (BEN – MIN) 3,4 km 1 € (2 € sur place)

Course pour tous (CAD + adultes) 6,7 km 4 € (6 € sur place)

Course ELITE (JUN à V4) 10 km 6 € (8 € sur place)



SIGNATURE

(des parents pour les mineurs)

Ci joint : - Mon CHEQUE libellé à l'ordre de "Comité des Fêtes de Sennecey-lès-Dijon".

- La PHOTOCOPIE CERTIFIEE CONFORME de mon CERTIFICAT MEDICAL.